



## Eau potable : améliorer le service d'alimentation en eau potable (collectivités)



### **BUDGET**

**9,5 millions**  
d'euros/an

pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable.



### **OBJECTIFS**

Favoriser l'amélioration de la qualité du service public d'approvisionnement en eau potable (AEP) pour tous les usagers.

## **4** grandes priorités du 12<sup>e</sup> programme

- 1** Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
- 2** Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
- 3** Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
- 4** Protéger la qualité de l'eau

## AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ensemble des actions éligibles aux financements de l'Agence de l'eau intègrent systématiquement les effets du changement climatique.

 **73%**

de ce programme d'intervention est destiné à des actions contribuant à l'adaptation au changement climatique.

## DES SOLUTIONS À ACTIONNER

- ▶ Renforcer la connaissance patrimoniale et élaborer les outils de programmation et de gestion
- ▶ Favoriser l'optimisation des services AEP à la bonne échelle
- ▶ Sécuriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée par des travaux de potabilisation

## AU PLUS PRÈS DE NOS TERRITOIRES

L'agence accompagne les opérations à la bonne échelle, c'est-à-dire permettant de répondre aux enjeux et spécificités du territoire, notamment vis-à-vis du principe de solidarité territorial et urbain-rural.

## OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence. Ils pourraient porter par exemple sur une qualité de l'eau distribuée conforme pendant toute l'année, ...

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

### Les bénéficiaires sont :

- ▶ pour les études et l'assistance technique, toute personne publique ou privée dont le projet sera jugé pertinent par l'agence de l'Eau au regard des objectifs de sa politique d'intervention
- ▶ pour les travaux : tout maître d'ouvrage public ou privé gestionnaire de services publics d'eau potable
- ▶ les organismes publics de recherche

### Les principales conditions d'éligibilité sont :

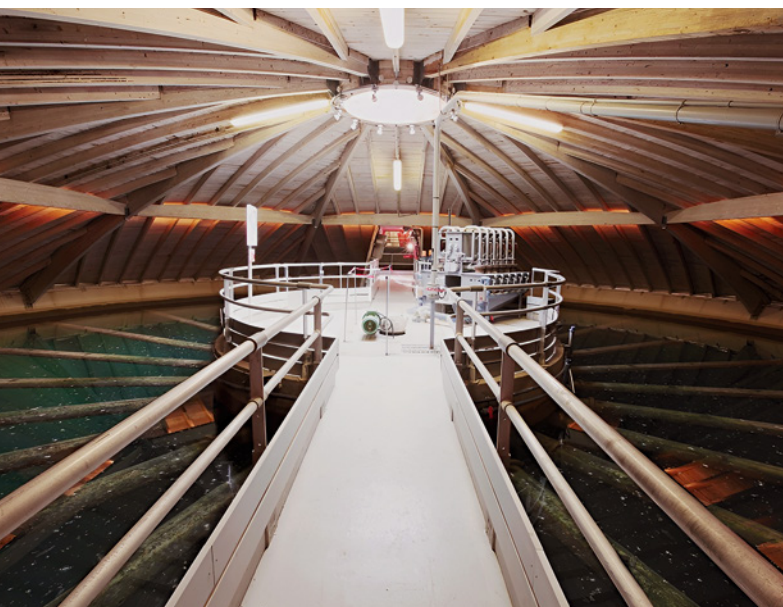
Pour les travaux, les collectivités doivent :

- ▶ justifier d'un prix minimum de la part eau potable de 2 €<sup>TTC</sup>/m<sup>3</sup>
- ▶ avoir renseigné les indicateurs réglementaires dans l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA)

De plus, ils doivent concerner des ouvrages dont la pérennité technique et financière est assurée par des moyens d'exploitation adaptés ainsi qu'une capacité financière à réaliser l'investissement et son renouvellement.

## OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

- ▶ Les réservoirs d'eau potable traitée construits ou réhabilités ainsi que les chlorations relais, hors opération globale de restructuration du système d'alimentation en eau potable accompagnée financièrement par l'Agence
- ▶ La création ou l'extension de réseaux de distribution hors opération globale de restructuration du système d'alimentation en eau potable accompagnée financièrement par l'Agence
- ▶ Les projets justifiés par une augmentation de la population
- ▶ Les opérations relevant du fonctionnement, de l'entretien courant (dont les analyses ponctuelles réalisées hors études accompagnées financièrement par l'Agence) ou de la gestion des installations à la charge de l'exploitant et/ou du maître d'ouvrage



# COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique

« **Captages, sécurisation de l'alimentation en eau potable et économies d'eau** ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.



TUTOS ↗

**Lien vers la plateforme Rivage :**  
[rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/](http://rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/)

## LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM	À NOTER
Études de type schémas directeurs	<b>Études</b>	<b>70%</b>	
Études PGSSE	<b>Études</b>	<b>70%</b>	
Animation PGSSE	<b>Animation thématique</b>	<b>70%</b>	
Études de gouvernance, de tarification, optimisation du périmètre de gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable	<b>Études</b>	<b>70%</b>	
Travaux de potabilisation de l'eau, interconnexion, restructuration, dilution,... pour des enjeux bactériologique, turbidité et arsenic (en ZST uniquement)	<b>Garantie de l'approvisionnement en eau potable (qualité, quantité) : restructuration, interconnexion, substitution, traitement</b>	<b>30%</b> <b>20% d'avances remboursables</b>	Bonification possible de 20% dans le cas des projets particulièrement ambitieux
Travaux de potabilisation de l'eau, interconnexion, restructuration, dilution,... pour des enjeux nitrates, phytosanitaires (et leurs métabolites) pour les collectivités ayant pris la compétence « Protection de la ressource »	<b>Garantie de l'approvisionnement en eau potable (qualité, quantité) : restructuration, interconnexion, substitution, traitement</b>	<b>30%</b> <b>20% d'avances remboursables</b>	La mise en place d'un plan d'action préventif ambitieux dans le cadre de l'arrêté préfectoral de non-conformité est exigée
Pilote pour le traitement des micropolluants émergents (PFAS...)	<b>Garantie de l'approvisionnement en eau potable (qualité, quantité) : restructuration, interconnexion, substitution, traitement</b>	<b>30%</b> <b>20% d'avances remboursables</b>	Comité de suivi et de validation d'experts indépendants
Travaux de réparation des infrastructures AEP (traitement) suite à une catastrophe naturelle	<b>Aides d'urgence</b>	<b>En complément des aides de l'état et des assurances</b>	

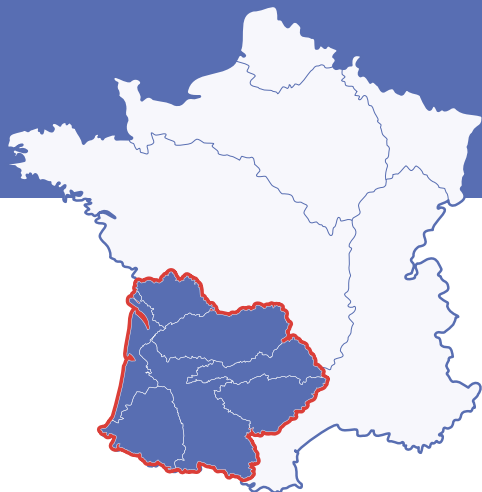


Taux d'aide  
de **30 à 70% max**

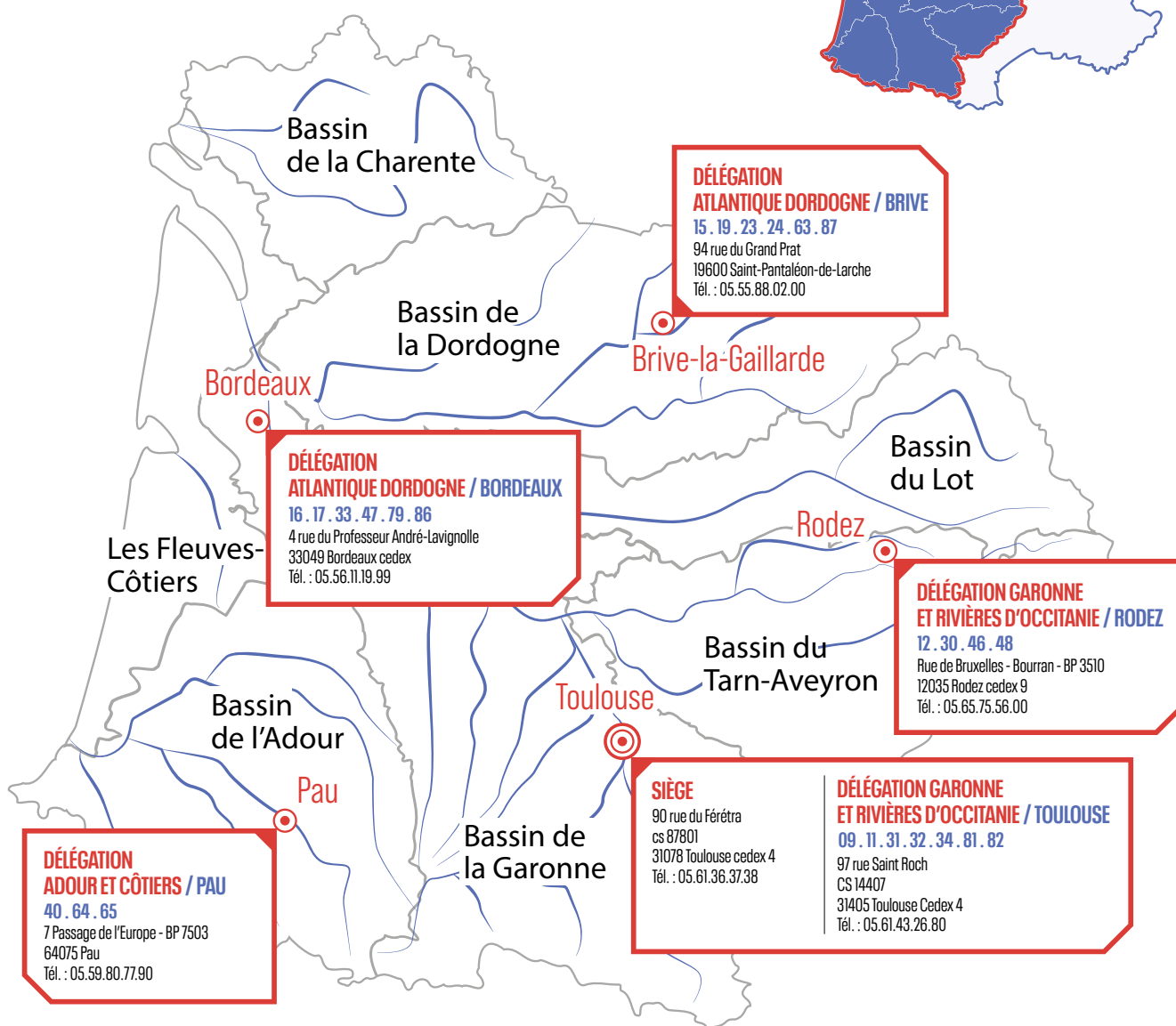
# VOS INTERLOCUTEURS

## UNITÉS TERRITORIALES :

- ▶ **TOULOUSE** : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude
- ▶ **BORDEAUX** : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne
- ▶ **PAU** : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- ▶ **RODEZ** : Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- ▶ **BRIVE-LA-GAILLARDE** : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne



## 🔹 SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN



Version de janvier 2026